

PROJET DE LOI

adopté

le 15 novembre 1994

N° 27
S É N A T

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de la **convention d'extradition** entre le
Gouvernement de la République française et le Gouvernement des
Etats-Unis du **Mexique**.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la
teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 46 et 49 (1994-1995).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique, signée à Mexico le 27 janvier 1994 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 15 novembre 1994.

Le Président,

Signé : René MONORY.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 46 (1994-1995), Sénat.